

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 12 Décembre 2019

Nombre de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 12 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 décembre 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, M. Benoit VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, M. Sébastien BALMONT, Mme Sophie RODIER.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h35

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'engagement des travaux et l'acceptation de la subvention du Département pour le produit des amendes de police 2019 de 7 694 €
- 2 Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts.

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP ont pris un peu de retard à cause des intempéries mais globalement le chantier avance bien.

POINT SUR L'ÉGLISE

L'architecte a remis son diagnostic le 5 décembre 2019. Un relevé complet des façades avec un drone fait apparaître les différentes fissures. Le relevé des voûtes fait apparaître les traces d'humidité, des fissures très importantes et des remontées de salpêtres.

Étant donné les fissures relevées sur les voûtes et notamment celles de la nef, l'architecte préconise de maintenir l'église fermée au public dans l'attente des travaux de restauration.

A ce jour, le programme de travaux doit comprendre :

- La mise en œuvre de tirants longitudinaux internes à la maçonnerie dans l'épaisseur des murs des combles situés à l'aplomb des arcs formerets de la nef,
- Le remaillage des maçonneries fissurées,
- La réparation des raidisseurs et le remplissage des tas de charges dans les reins de voûte avec un béton allégé,
- Le renforcement des voûtes les plus déformées par une coque en extradados connectée aux voûtes existantes OU leur démolition/reconstruction à l'identique,
- La restauration traditionnelle des maçonneries par injection des fissures, coulinage et refichage.

De nouvelles études géotechniques de sol sont à prévoir. Une consultation va être lancée.

POINT SUR LE NOUVEAU QUARTIER

Monsieur le Maire et Madame Marie-Dominique CHEVRON ont rencontré le promoteur lyonnais ALILA le 19 novembre 2019, ils doivent rencontrer l'OPAC en janvier 2020. D'autres contacts sont en cours : AMETIS et AT SYNERGIE.

SALON DE COIFFURE – VENTE DE LOCAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir eu le retour des 2 coiffeuses de Duerne concernant le rachat du Salon de Coiffure au prix de 25 000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité la vente du Salon à ce prix.

Délibération adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CCMDL

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités 2018 de la CCMDL et indique qu'il est consultable en mairie.

LUTTE PARA GRELE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dispositif de lutte para grêle a été mis en place par la Chambre d'Agriculture. Des radars détectent la grêle et les agriculteurs tirent des ballons. Sur Duerne, il y a 2 agriculteurs. Les agriculteurs financent ce dispositif à hauteur de 120 € (contribution volontaire). La CCMDL va verser 15 000 €. Il a été demandé une participation par commune à hauteur de 0.37 € / habitant soit 304,51 € pour Duerne.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION OGEC

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une réflexion est en cours pour la rédaction d'une nouvelle Convention à passer avec l'OGEC. Le montant de la subvention sera calculé par enfant.

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une contribution de la commune vers le budget annexe assainissement collectif de la CCMDL correspondant, au titre des dépenses de fonctionnement sur les réseaux unitaires à hauteur de 150€/kml. Le réseau unitaire de la commune de Duerne est de 2.405 kml ce qui représente une participation de 360.75 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire indique au Conseil que la redevance pour les ordures ménagères sera de 66 € en 2020.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019050237 en date du 02/05/2019, sollicitant une subvention du Conseil Départemental du Rhône pour l'aménagement de la voirie et la création d'un trottoir afin de sécuriser la circulation piétonne au droit d'entrée de l'école des Courtines de Duerne, pour un montant prévisionnel de 15 496,48 € HT. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a procédé à la répartition du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière lors de sa séance du 11 Octobre 2019 et a décidé d'attribuer à la commune de Duerne une subvention de 7 694 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011	Article 615228 – Autres bâtiments	- 4 000 €
65	Article 6531 – Indemnités élus	+ 3 340 €
65	Article 6533 – Cotisations retraite élus	+ 320 €
65	Article 6534 – Cot.séc.sociale part pat. élus	+ 340 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 afin de verser la souscription aux actions MONTS ENERGIES :

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES
21	Article 21571 – Matériel roulant	- 500 €
26	Article 261 – Titre de participation	+ 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil les diverses demandes de subventions reçues par la commune :

- A.S.S.M
- MFR
- RDM : 600 €

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité les demandes de subventions de la MFR et du RDM.

Le Conseil Municipal rappelle que la commune attribue une subvention de 40 € par jeunes Duernois inscrits dans chaque club sportif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 360 € à l'A.S.S.M pour les 9 jeunes Duernois inscrits. Ce montant sera prévu au budget 2020 et versé en 2020. Le Conseil Municipal demande à l'A.S.S.M de lui transmettre son bilan.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux coupures électriques du fait de l'épisode neigeux de la mi-novembre, si vous avez été coupé plus de 5 heures, il existe une indemnisation automatique pour chaque usager concerné. Votre fournisseur d'électricité appliquera une pénalité sur votre prochaine facture d'électricité. Aussi, il vous est conseillé de bien regarder votre prochaine facture afin de vous assurer de sa prise en compte par le fournisseur.
Pour une coupure de 10 heures pour contrat classique d'électricité (6kVA), le montant de l'indemnité est calculé de la façon suivante : 2€ x 6 (puissance du contrat) x 2 (nombre de plage de 5h de coupures), soit 24 €.
- Monsieur Benoit VERNAISON rappelle aux administrés qu'il reste encore des numéros de plaque à récupérer en Mairie pendant les horaires d'ouverture au public.
- Madame Marie-Dominique CHEVRON indique au Conseil qu'un projet de colonnes enterrées dans le Centre Bourg avait été évoqué. Elle présente au Conseil le prix d'une colonne enterrée et le prix du projet global. Le Conseil décide de ne pas poursuivre le projet de colonnes enterrées compte-tenu du prix très élevé par container enterré.
- **Les distributions des sacs poubelles auront lieu :**
Samedi 14 Décembre 2019 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Benoit VERNAISON, Sébastien BALMONT et Marie-Dominique CHEVRON.
Samedi 18 Janvier 2020 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Marc FERLAY, Florence BRIERE et Bertrand CHAMBE.
- **Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 11 Janvier 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes.**

La séance est levée à 23h05

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 9 Janvier 2020 à 20h30

